

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2015**

Le 27 Août 2015 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

Présents : MM. BIRRAUX, BOUTRY, DOMANGE, DURUISSEAU, FLORES, JOBLIN, LAFUMA, VERGET, Mmes ASCONE, GIACOMINO, MAILLOT, PUYOU, REICHART.

Madame Myriam REICHART est élue secrétaire de séance.

Absents excusés : Madame DEFRANCE Christelle

Pouvoirs : Madame Christelle DEFRANCE donne pouvoir à Madame Brigitte GIACOMINO

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 28 Juillet 2015, le Maire ouvre la séance :

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

31-2015 : Validation du PEDT (projet éducatif territorial) pour la rentrée 2015-2016

Dans le cadre du RPI Serves-Erôme-Gervans et à la nouvelle organisation des TAP à compter du 1^{er} septembre 2015, il convient d'entériner le PEDT édictant les principes organisationnels. Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

32-2015 : TAP – Convention avec SEB Evénement

Suite à la nouvelle organisation des TAP à compter du 1^{er} septembre 2015, il convient de mettre en place une convention d'animation des nouveaux rythmes scolaires pour l'année 2015-2016 avec l'association SEB SPORTS EVENEMENTS
Cette convention prévoit 432h d'intervention à 14.81€ de l'heure pour un montant total de 6 400€.
Approbation à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

- Divers
 - Installation de Mme CARRET Patricia, infirmière libérale depuis le 1^{er} mars 2015 (à la place du taxi Neptune). **Tél : 04 75 23 45 85**
- Fermeture administrative de la partie hôtelière de l'établissement Hôtel – Restaurant le Château de Fontager.
- Nous rappelons qu'un arrêté de divagations des chiens et chats errants est en vigueur sur la commune de SERVES SUR RHONE. Tout animal capturé sera envoyé à la fourrière de la ville de VALENCE.

- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 1999 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
 - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
 - L'inscription aux examens et concours.
 - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

- Le site de la mairie (**serves-sur-rhone.fr**) est à nouveau en activité, vous pourrez avoir accès à toutes les informations de la commune :
 - Compte rendu des conseils municipaux
 - Les documents concernant la cantine et la garderie (fiche d'inscription à télécharger)
 - Les liens avec la communauté de communes, etc...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire,

